

Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

Décisions du 13 mai 2013 portant agrément d'associations de financement d'un parti politique

NOR : CCCX1314564S

Par décisions de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques en date du 13 mai 2013 :

L'association de financement de Chambéry Autrement, dont le siège social est situé 91, rue d'Angleterre, 73000 Chambéry, est agréée en qualité d'association de financement du parti politique Chambéry Autrement pour exercer ses activités à l'intérieur du territoire de la ville de Chambéry.

L'association de financement du groupement politique Bassin à Cœur, dont le siège social est situé 26, cours Tartas, 33120 Archachon, est agréée en qualité d'association de financement du parti politique Bassin à Cœur pour exercer ses activités à l'intérieur du territoire de la région Aquitaine.

L'association de financement politique de Possession Ecologie Solidaire (AFPPEs), dont le siège social est situé 42, rue Raymond-Mondon, 97419 La Possession, est agréée en qualité d'association de financement du parti politique Possession Ecologie Solidaire pour exercer ses activités à l'intérieur du territoire de la commune de La Possession.